



Nyxoah Annonce la Fixation du Prix de l'Offre Publique Souscrite de 95 millions \$

Juin 5, 2026

**INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES
INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES**

Nyxoah Annonce la Fixation du Prix de l'Offre Publique Souscrite de 95 millions \$

Mont-Saint-Guibert, Belgique – 5 juin 2026, 17h25 CET / 11h25 ET - Nyxoah SA (Euronext Brussels/Nasdaq : NYXH) (« Nyxoah » ou la « Société »), une société de technologie médicale dédiée au développement de solutions innovantes pour le traitement de l'Apnée Obstructive du Sommeil (AOS), annonce aujourd'hui la fixation du prix d'une offre publique souscrite aux États-Unis qui pourrait inclure des actions vendues dans le cadre d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels en dehors des États-Unis, y compris au sein de l'Union européenne, de 55.232.558 de ses actions ordinaires au prix d'offre de 1,72 \$ (1,48 EUR) par action, avant les réductions et commissions de souscription. Toutes les actions ordinaires sont offertes par Nyxoah et il n'y a pas d'actionnaires vendeurs dans l'offre. En outre, Nyxoah a accordé aux souscripteurs une option de 30 jours pour acquérir jusqu'à 8.284.883 actions ordinaires supplémentaires au prix d'offre, moins les réductions et les commissions de souscription. Le produit brut de l'offre, avant déduction des réductions et commissions de souscription et des autres frais d'offre payables par Nyxoah, devrait s'élever à environ 95 millions \$ (approximativement 81,7 millions EUR), sans tenir compte de l'exercice éventuel de l'option d'achat d'actions supplémentaires par les souscripteurs. L'offre devrait être clôturée le ou aux alentours du 9 juin 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture habituelles.

Nyxoah a l'intention d'utiliser le produit net de l'offre (i) pour le développement des activités de commercialisation aux États-Unis ; (ii) pour continuer à financer les activités de recherche et développement liées aux mises à niveau du système Genio, à la reconception de ses produits en vue de leur industrialisation et à des initiatives de réduction des coûts, et pour continuer à construire un pipeline de nouvelles technologies et explorer les opportunités de collaboration potentielles dans le domaine de la surveillance et du diagnostic d'AOS ; (iii) pour accélérer la commercialisation du système Genio sur ses marchés cibles initiaux en dehors des États-Unis, pour continuer à collecter des données cliniques et de soutenir des projets de recherche clinique à l'initiative des médecins relatifs aux traitements des patients atteints de l'AOS ; et (iv) à d'autres fins sociales générales, y compris, mais sans s'y limiter, le fonds de roulement, le remboursement de financements par emprunt, les dépenses en capital, les investissements, les acquisitions, si la Société choisit d'en poursuivre, et les collaborations. Au deuxième trimestre 2026, Nyxoah prévoit de prélever 13,8 millions EUR sur la deuxième tranche du prêt accordé à la Société par la Banque Européenne d'Investissement.

BofA Securities agit en tant que *lead bookrunner* pour l'offre. Bank Degroof Petercam SA/NV agit en tant que *bookrunner* additionnel, et B. Riley Securities agit en tant que co-manager pour l'offre.

L'offre publique aux États-Unis est réalisée en vertu d'une déclaration d'enregistrement préalable sur le formulaire F-3 (dossier n° 333-285982) qui a été déposée par Nyxoah auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la "SEC") et qui est entrée en vigueur le 1 avril 2025. Des copies du supplément au prospectus final et du prospectus d'accompagnement relatif à l'offre, lorsqu'ils seront disponibles, peuvent être obtenus gratuitement en consultant EDGAR sur le site web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Par ailleurs, des copies du supplément au prospectus final et du prospectus d'accompagnement relatif à l'offre, lorsqu'elles seront disponibles, peuvent être obtenues en contactant : BofA Securities, au 201 North Tryon Street, NC1-022-02-25, Charlotte, NC 28255-0001, attention : Prospectus Department, par e-mail à dg.prospectus_requests@bofa.com ou par téléphone au 1-800-294-1322.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres, et il n'y aura pas de vente de ces titres dans un État ou une autre juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel État ou d'une telle autre juridiction.

À propos de Nyxoah

Nyxoah opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions innovantes destinées à traiter l'AOS. La principale solution de Nyxoah est le système Genio, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse sans sonde et sans batterie qui a reçu le marquage CE, centrée sur le patient et destinée à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS), le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde. Ce dernier est associé à un risque accru de mortalité et des comorbidités, dont les maladies cardiovasculaires. La vision de Nyxoah est que les patients souffrant de SAOS doivent pouvoir profiter de nuits réparatrices et vivre pleinement leur vie.

À la suite de la finalisation probante de l'étude BLAST OSA, le système Genio a reçu le marquage européen CE en 2019. Nyxoah a réalisé avec succès deux IPO : l'une sur Euronext Bruxelles en septembre 2020 et l'autre sur le NASDAQ en juillet 2021. Grâce aux résultats positifs de l'étude BETTER SLEEP, Nyxoah a reçu le marquage CE pour l'extension de ses indications thérapeutiques aux patients souffrant de collapsus concentrique complet (CCC), pour lesquels les thérapies concurrentes sont actuellement contre-indiquées. En outre, la Société a annoncé les résultats positifs de l'étude pivot DREAM IDE et l'obtention de l'autorisation de la FDA pour un sous-groupe de patients adultes atteints d'AOS modérée à sévère avec un IAH supérieur ou égal à 15 et inférieur ou égal à 65.

Attention – Marquage CE depuis 2019. Approuvé par la FDA en août 2025 en tant que dispositif disponible uniquement sur prescription médicale.

Informations complémentaires

Les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7:97 du Code belge des sociétés et des associations. Avant le lancement de l'offre,

Robert Taub, représentant permanent de Robelga SRL, qui est le président du conseil d'administration, et Jürgen Hambrecht et Kevin Rakin, tous les deux des administrateurs indépendants, avaient exprimé leur intérêt à participer à l'offre et à potentiellement acheter (soit directement, soit par l'intermédiaire d'entités contrôlées/gérées par eux) des actions offertes, étant entendu que le nombre d'actions offertes leur étant attribuées (le cas échéant) et le prix applicable dépendraient de l'issue de la procédure d'offre.

Robert Taub, Jürgen Hambrecht et Kevin Rakin étant considérés comme une partie liée à la Société, le conseil d'administration a appliqué la procédure relative aux parties liées prévue à l'article 7:97 du Code belge des sociétés et des associations en ce qui concerne la participation de Robert Taub, Jürgen Hambrecht et Kevin Rakin (soit directement, soit par l'intermédiaire d'entités contrôlées/gérées par eux) à l'offre. Dans le cadre de la procédure susmentionnée, avant de se prononcer sur l'offre, un comité de trois administrateurs indépendants de la Société, composé de Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby et Wildman Ventures, LLC, représentée par Daniel Wildman (le "Comité") a émis un avis au conseil d'administration dans lequel le Comité évaluait la participation de Robert Taub, Jürgen Hambrecht et Kevin Rakin à l'offre. Dans son avis au conseil d'administration, le comité a conclu ce qui suit : *"Sur la base des informations fournies, le Comité considère que la transaction proposée est en ligne avec la stratégie poursuivie par la Société, qu'elle sera réalisée aux conditions du marché et qu'il est peu probable qu'elle génère des inconvénients pour la Société et ses actionnaires (en termes de dilution) qui ne soient pas suffisamment compensés par les avantages que la transaction offre à la Société"*.

En approuvant l'offre, le conseil d'administration de la Société ne s'est pas écarté de l'avis du Comité.

L'évaluation par le commissaire de la Société de l'avis du Comité et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société est la suivante : *"Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données financières et comptables incluses dans l'avis du comité d'administrateurs indépendants daté du 4 juin 2026 et dans le procès-verbal de l'organe d'administration daté du 4 juin 2026, justifiant la transaction proposée, ne sont pas fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs au regard informations dont il disposait dans le cadre de sa mission"*.

Informations importantes

Aucune offre publique ne sera faite et personne n'a pris de mesures qui permettraient ou viseraient à permettre une offre publique dans tout pays ou juridiction, autre que les États-Unis, où une telle mesure est requise, y compris en Belgique.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (tel que modifié, le "Règlement Prospectus de l'UE") et n'a été approuvé par aucune autorité réglementaire dans aucune juridiction. L'offre mentionnée dans le présent communiqué ne fera pas l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (la "FSMA"). La Société établira et déposera auprès de la FSMA un document d'information relatif à l'admission à la cotation et à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Bruxelles de 55.232.558 nouvelles actions ordinaires qui seront émises dans le cadre de l'offre, conformément à l'article 1(5)(ba)(iii) et l'Annexe IX du Règlement Prospectus de l'UE. Le document d'information sera établi en anglais et sera disponible via le lien suivant : <https://investors.nyxoah.com/financials>. Dans quelconque Etat membre de l'Espace économique européen (les "Etats Membres"), ce communiqué est exclusivement adressé à et destiné aux investisseurs qualifiés de cet Etat Membre au sens du Règlement Prospectus de l'UE.

En ce qui concerne tout Etat Membre, aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise afin de permettre une offre de titres au public qui nécessiterait la publication d'un prospectus ou d'un document visé à l'Annexe IX dans un Etat Membre. En conséquence, les actions ordinaires de la Société ne peuvent être offertes ou vendues et ne seront offertes ou vendues dans tout Etat Membre (a) qu'à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus de l'UE ou (b) conformément aux autres exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus de l'UE. Aux fins du présent paragraphe, l'expression "offre de titres au public" désigne une communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant des informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les titres à offrir afin de permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire les titres.

Au Royaume-Uni, l'opération à laquelle ce communiqué de presse se rapporte ne sera disponible que pour, et ne sera engagée qu'avec, des personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" (tels que définis dans le paragraphe 15 de l'Annexe 1 des Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024), qui (i) ont également une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'"Ordre"), et/ou (ii) sont des "sociétés à valeur nette élevée" (ou des personnes auxquelles il peut être légalement communiqué) au sens de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (toute personne de ce type étant désignée comme une "Personne Concernée"). Au Royaume-Uni, toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas prendre de mesures sur la base de cette annonce et ne doit pas agir ou s'appuyer sur celle-ci.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, qui sont faites conformément aux dispositions de la sphère de sécurité du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations qui ne sont pas des déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que "s'attend à", "potentiel", "pourrait" ou des expressions similaires destinées à identifier les déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces mots d'identification. Les déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles de la Société ou, le cas échéant, de ses administrateurs ou de sa direction concernant le système Genio ; les études cliniques prévues et en cours sur le système Genio ; les avantages potentiels du système Genio ; les objectifs de Nyxoah en matière de développement, de parcours réglementaire et d'utilisation potentielle du système Genio ; la stratégie de commercialisation de la société et son entrée sur le marché américain ; les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les performances, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ; et les informations relatives à l'offre, notamment la date de clôture prévue, le produit escompté de l'offre et son affectation. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent un certain nombre de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes, hypothèses et facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. En outre, ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans la section « Facteurs de risque » du rapport annuel de la société sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la SEC le 26 mars 2026, et dans les rapports ultérieurs que la Société dépose auprès de la SEC. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les changements dans la demande, la concurrence et la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de toute évolution prévue.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne constituent pas des garanties de performances futures et ne doivent pas être interprétées comme une indication que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. En outre, même si les résultats ou développements réels sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, ces résultats ou développements ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats ou développements futurs. Aucune déclaration ni garantie n'est faite quant à l'exactitude ou à l'équité de ces déclarations prospectives. Par conséquent, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou des révisions des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse à la suite d'un changement dans les attentes ou d'un changement dans les événements, les conditions, les hypothèses ou les circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément. Ni la Société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni aucun des dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces déclarations prospectives sont exemptes d'erreurs, et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas vous fier indûment aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Contacts :

Nyxoah

John Landry, CFO

IR@nyxoah.com

Rémi Renard

Head of Investor Relations & Corporate Communication

IR@nyxoah.com

Pièce jointe

- [FRENCH Pricing Press Release FINAL](#)